



Le bulletin municipal des Champronnais

n° 29 - Avril 2010



**20 ans du Petit
Théâtre**



**Réfection du
restaurant scolaire**



**Lotissement
du Bois des Souches**



- Spécial -

**Rétrospective
de l'année 2009**



L'équipe
de la feuille
de Chou

*Est heureuse de vous
présenter une nouvelle
édition ...*

Responsable de
publication :
Philippe Guillemet

À la relecture des
articles :
- Marie France
Beauchet,
- Céline Fiolet
- Céline Védie
- Philippe Guillemet
- Eric Legros
- Jean Jaquet
- Daniel Vidal

À la mise en page :
Céline Védie

À la reproduction et à la
distribution :
- Claudine Fison
- Jean Paul Fison
- Daniel Vidal



LE CHOU DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Avec le printemps revenu, nous vous présentons cette nouvelle Feuille de Chou, la précédente ayant été diffusée en octobre 2009, de nombreuses manifestations se sont déroulées depuis et vous en trouverez le détail dans les pages intérieures.

Cet hiver, plus rigoureux que les précédents aura vu de nombreuses chutes de neige. La mise en place d'un service de déneigement avec plusieurs agriculteurs, que nous remercions de leur implication, nous a permis de désenclaver rapidement ceux d'entre vous qui ont été temporairement gênés dans leurs déplacements. Indépendamment de notre volonté ces intempéries ont empêché les transports scolaires de notre Syndicat Scolaire et ceux du Conseil Général.

La grande information de ce début d'année a été le recensement, mené par Mme Céline Fiolet, celle-ci a effectué cette opération dans les temps impartis et nous a permis de savoir que nous sommes aujourd'hui 540 environ. Les chiffres officiels seront divulgués en fin d'année par l'INSEE après le recoupement des données recueillies.

Je me permets de saluer le travail effectué pour ce recensement et l'accueil que vous avez réservé à notre agent recenseur.

Depuis le dernier recensement, la commune compte désormais près de 80 habitants supplémentaires par rapport au dernier recensement de 2005. L'accueil de nouveaux habitants, notamment dans le lotissement du Bois des Souches nous permet de penser que les chiffres constatés seront rapidement revus à la hausse.

En ce début d'année, nos prévisions d'investissement vont mettre en avant des travaux de voirie importants, une remise à niveau des systèmes de chauffage de la salle des fêtes et de l'église, quelques améliorations pour les bâtiments communaux. En matière d'eau potable, des améliorations vont être apportées pour le contrôle du réseau, le lavoir de Beurepaire sera remis en état.

Avec la communauté de communes, le développement économique est une priorité, des investissements importants seront effectués: achats de terrains, mise aux normes de la zone d'activité de La Loupe, réaménagements de locaux pour accueillir des entreprises.

Les services à la population font également partie des objectifs prioritaires, la maison de la petite enfance qui s'appellera la maison des P'tits Loups est bientôt opérationnelle. Elle ouvrira officiellement le 1er septembre 2010, toutes les familles intéressées peuvent s'inscrire dès qu'elles le souhaitent, le plus tôt étant le mieux. La maison de santé pluridisciplinaire à La Loupe verra elle le jour en 2011, les travaux devant commencer au deuxième semestre de cette année.

Nos associations n'ont pas cessé leurs activités au début de cette année, et nombreuses sont les manifestations prévues dans les semaines à venir.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de cette nouvelle édition de la Feuille de Chou

Le Maire,

Eric Legros

SOMMAIRE



LA FEUILLE MUNICIPALE

Le conseil et ses commissions

p.1

Les résumés des Conseils municipaux

p. 2 à 12

Rétrospective de l'année 2009

p. 12 à 14

Le P.L.U.

p. 14 à 15

Agenda 21

p. 15



LA FEUILLE INFOS

Du côté des associations

p. 16 à 19

Du côté des artisans et commerçants

p. 20 à 21

Les dates à retenir

p. 21

Etat civil

p. 21 à 22

Un peu d'histoire sur Champrond

p. 23

LA FEUILLE PRATIQUE

Les services communaux et intercommunaux

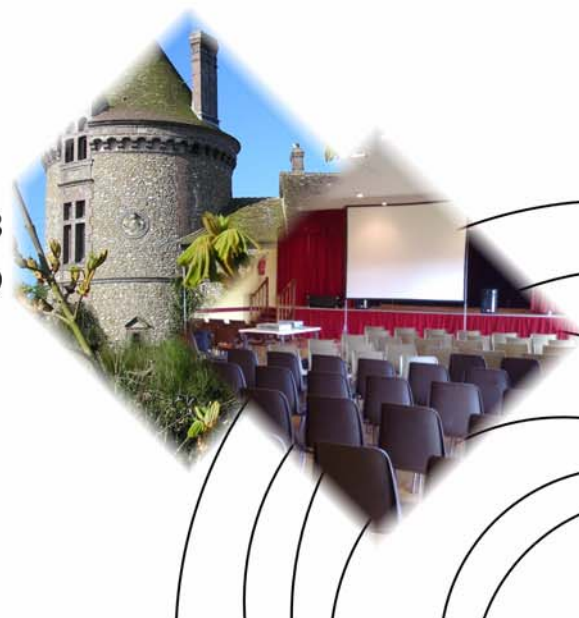
p. 23 à 28

Numéros infos et permanences utiles

p. 28 à 29

Les mots croisés de Guy Demange

p. 30



LA FEUILLE MUNICIPALE

Le Conseil et ses commissions

| | | |
|---|---|--|
| Les membres du conseil municipal | Le Maire : Éric Legros 1^{er} Adjoint : Philippe Guillemet 2^{ème} Adjoint : Denis Granger 3^{ème} Adjoint : Jean Taquet | Les conseillers : Marie-France Beauchet Christian Bornet Didier Guyon Claude Imhof Luc Liard Céline Védie Daniel Vidal |
|---|---|--|

Les commissions communales

- **Bâtiments communaux :** Vice-président Jean Taquet
Marie-France Beauchet, Denis Granger, Philippe Guillemet, Daniel Vidal
- **Voirie et Réseaux :** Vice-président : Denis Granger, Luc Liard
Christian Bornet, Philippe Guillemet, Didier Guyon, Jean Taquet
- **Fêtes-Fleurissement:** Marie-France Beauchet, Philippe Guillemet,
Denis Granger, Jean Taquet, Daniel Vidal
Personnes hors conseil:
Nicole Caillard, Patricia Dumas, Claudine Tison
- **Finances: ensemble du conseil municipal**
- **Commission d'appel d'offres :** Président Eric Legros
Titulaires : Denis Granger, Philippe Guillemet, Jean Taquet
Suppléants: Marie-France Beauchet, Didier Guyon, Céline Védie
- **Urbanisme :** Vice-président Philippe Guillemet
Christian Bornet, Denis Granger, Luc Liard, Jean Taquet,
Céline Védie
- **Eau et assainissement:** Vice-président Denis Granger
Christian Bornet, Didier Guyon, Philippe Guillemet, Jean Taquet
Céline Védie
- **Centre communal d'Action Sociale:**
Éric Legros, Marie-France Beauchet, Luc Liard, Daniel Vidal
Philippe Guillemet
Personnes hors conseil:
Denise Bigeault, Brigitte Wardavoir, Nicole Caillard, Jocelyne Préhu
- **Communication :** Vice-Président Philippe Guillemet
Marie-France Beauchet, Denis Granger, Claude Imhof, Luc Liard,
Céline Védie, Daniel Vidal, Jean Taquet. Personnes hors conseil :
Patricia Dumas, Alfred Perrin, Claudine Tison, Céline Fiolet
- **Suivi de la gestion de la salle des fêtes :** Daniel Vidal

Commission communale des impôts directs

Titulaires : Védie Céline, Bigeault Bernard, Renard Dominique, Fillette Michel, Houdy Olivier, Guibert Jean Luc.

Suppléants : Dumas Patricia, Lunel Catherine, Wardavoir Brigitte, Caillard Nicole, Lorin Claude, Monthuir Bertrand.



Les commissions intercommunales

- ✓ **Syndicat Scolaire et Régie de Transport Scolaire**
Président : Eric LEGROS
Marie-France Beauchet, Eric Legros, Luc Liard, Daniel Vidal
- ✓ **Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM):**
Délégués titulaires: Céline VEDIE, Philippe GUILLEMET
Délégués suppléants: Christian BORNET, Luc LIARD
- ✓ **Syndicat électrique:**
Délégué titulaire : Didier GUYON
Délégué suppléant : Denis GRANGER
- ✓ **Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le développement du Perche (SIAP):**
Délégué titulaire: Eric LEGROS
Délégué suppléant: Claude IMHOF
- ✓ **Parc Naturel Régional du Perche:**
Délégué titulaire: Claude IMHOF
Délégué suppléant: Christian BORNET
- ✓ **Interconnexion des réseaux d'eau potable:**
Titulaire : Denis Granger
Suppléant: Jean Taquet
- ✓ **Jumelage du canton de La Loupe:**
Éric LEGROS, Claude IMHOF
- ✓ **Comité de Bassin d'Emploi:**
Éric LEGROS, Daniel VIDAL
- ✓ **Centre National d'Action Sociale:**
Marie-France BEAUCHET
- ✓ **Délégué à la défense:** Philippe GUILLEMET
- ✓ **Communauté de communes des Portes du Perche :**
Délégués titulaires :
Éric LEGROS (Président de la commission Services à la Population)
Philippe Guillemet
Délégués suppléants : Céline VEDIE et Claude IMHOF
Délégué aux transports scolaires : Philippe GUILLEMET

Réunion du 3 novembre 2009

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le mardi 3 novembre 2009 à 20 h 30 en session ordinaire sous la présidence d'Eric Legros, Maire au lieu habituel de ses séances.

Absent excusé : Daniel Vidal

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 24 septembre 2009, qui est approuvé à l'unanimité.

Quelques informations sont apportées depuis la précédente réunion :

- Le dossier relatif au Plan Local d'Urbanisme est prêt. Il faut maintenant le dupliquer puis l'envoyer à la sous-préfecture. L'atelier Beauc'art est installé dans les bureaux de l'ancienne gendarmerie depuis le 1^{er} octobre.
- Des animations à la Bibliothèque sont prévues : mille lectures d'hiver, soirée contes et quelques livres seront achetés.
- Le déplacement du bar/tabac/point poste a fait l'objet d'un avis favorable de la part de la direction régionale des douanes ainsi que de la confédération des buralistes.
- Les toilettes sèches sont maintenant autorisées dans le cadre européen sous condition que les déchets soient déposés sur une aire étanche et couverte.
- Le syndicat des eaux de Montlandon/Montireau accepte de participer aux travaux d'équipement du forage des Corvées les Yys.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter quelques points à l'ordre du jour :

- Travaux sur le chemin rural n°6
- Procédure de retrait des panneaux publicitaires
- Les 20 ans du Petit Théâtre
- Compte-rendu de la commission voirie

Accord du conseil municipal.

• MARCHE DES BRANCHEMENTS ET DES FUITES D'EAU

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que les branchements au réseau d'eau potable ainsi que les fuites avaient fait l'objet d'un marché, dont le contrat arrive à échéance le 30/11/2009. Le marché des branchements avait été attribué à l'entreprise Met et le marché des fuites à l'entreprise Fillette. La régie étant en place depuis deux ans et suite aux différents travaux déjà réalisés, il s'avère que la régie pourrait effectuer la plupart des branchements neufs et renouvellement de branchements plomb ainsi que les réparations de fuites. Pour les cas les plus complexes, la régie ferait appel aux entreprises.

Denis Granger indique que certains travaux nécessitent l'utilisation d'un matériel pour le perçage des canalisations, dont le coût d'achat est élevé mais qui pourrait se louer ou se partager avec une autre commune.

Mr le Maire rappelle que les travaux à réaliser par la régie pourraient à terme pérenniser un emploi et entraîneraient une réduction des coûts de fonctionnement pour une trésorerie encore plus saine.

Pour pallier aux travaux les plus complexes, le conseil décide de demander des devis de création de branchements et de réparations de fuites à plusieurs entreprises, les travaux classiques seront réalisés par la régie.

Le conseil municipal fixe donc le tarif de création d'un branchement à 1435 € soit une réduction de 20 % par rapport au tarif précédemment appliqué. Le mètre supplémentaire de canalisation reste au même prix.

• DEMANDE DE SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC

Mr le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été prévu au budget primitif 2009 le remplacement de quelques foyers lumineux Grande Rue. Un devis de foyers lumineux avec lampes économiques en énergie a donc été sollicité auprès de l'entreprise Durand, qui s'élève à 1990 € TTC. Il est indiqué qu'il serait souhaitable d'uniformiser l'ensemble des foyers lumineux de la Grande Rue pour des raisons d'esthétique mais il s'avère que

le budget ne le permet pas. Accord du conseil municipal pour solliciter une subvention auprès du Syndicat Départemental d'Energies pour le remplacement des foyers lumineux dans la Grande Rue.

- **EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT RUE DE LA GUEZE**

Mr Legros informe le conseil que les propriétaires de l'habitation sise 9 ruelle du Prieuré acceptent de réaliser les travaux de raccordement au réseau d'assainissement pour la partie située sur le domaine privé. Les travaux de raccordement se feront dans le cadre de l'extension du réseau par la rue de la Guèze et sans pompe de relevage et ont fait l'objet d'un devis par l'entreprise Fillette. Une subvention à hauteur de 25 % du coût des travaux HT peut être sollicitée auprès du Conseil Général, mais sans certitude à l'heure actuelle d'octroi. Une participation financière égale à 30 % du coût HT des travaux subvention éventuelle déduite serait demandée au pétitionnaire. Considérant que la ruelle du Prieuré est incluse dans le zonage d'assainissement collectif, le conseil accepte le projet d'extension du réseau d'assainissement pour l'habitation sise 9 ruelle du Prieuré et sollicite une subvention auprès du Conseil Général sachant que la part résiduelle de la commune serait d'environ 2000 €

- **PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2010**

Mr le Maire présente au conseil municipal le compte-rendu de la réunion de la commission voirie et réseaux du 28 octobre où il a été question de la programmation des travaux de voirie 2010 en présence de Mr Vilfayeau de la D.D.T. (Direction Départementale des Territoires). Il a été décidé de demander des devis pour la réfection de la rue du Château d'eau, le chemin du Ferré et l'espace situé devant l'église et le monument aux morts.

- **COMPTE-RENDU DES TESTS D'ETANCHEITE CONCERNANT LES SILOS A BOUES**

Mr le Maire informe le conseil que des tests d'étanchéité sur les silos à boues ont été effectués entre les 19 et 23 octobre. Une fuite de plus de 4 m³ a été constatée sur un bassin soit environ 40 l par heure. L'expert a donc confirmé les fuites et il a été décidé de tester les autres bassins en janvier. Une vision plus complète des bassins jusqu'aux radiers doit être effectuée pour tester l'étanchéité du fond des bassins.

- **CHANTIER D'INSERTION 2010**

Le comité de bassin d'emploi a proposé à la commune de réaliser un nouveau chantier d'insertion pour 2010. Il est donc prévu des travaux de peinture dans la cuisine, les toilettes et le couloir de la salle des fêtes, la réfection de la salle associative située à l'étage de la mairie ainsi que l'enduit des murs de la cour de l'école. Mme Beauchet indique que des membres de l'association Patchwork ont proposé leurs services pour aider aux travaux de la salle associative.

Il est demandé à ce que la toiture du lavoir de Beurepaire soit remise en état. Accord du conseil sachant qu'il faut trouver le matériau adéquat à poser sur une structure légère. Les berges seraient également à aménager.

- **PROCEDURE DE RETRAIT DES PANNEAUX PUBLICITAIRES**

Mr le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a demandé aux annonceurs de retirer leurs panneaux publicitaires avant le 31/12/2009. Mr Legros a rencontré une personne de la DDT assermentée pour dresser des Procès-Verbaux et Mme Sbile du PNRP. Des informations sur la procédure réglementaire à suivre lui ont été fournies. Début décembre, un nouveau courrier sera adressé aux annonceurs pour leur rappeler la date de retrait et le montant des astreintes le cas échéant.

Un constat sera effectué par la D.D.E. le 7 janvier 2010.

- **TRAVAUX SUR LE CHEMIN RURAL N°6**

Mr le Maire informe le conseil que des devis ont été sollicités auprès d'entreprises et associations de réinsertion. Un seul devis a été reçu pour l'instant, c'est celui de l'ANERVEDEL qui s'élève à 2500 € Ces travaux peuvent être subventionnés à 60 % par le Conseil Général.

Le conseil municipal propose de faire réaliser ces travaux par des personnes volontaires contre don du bois. Une visite du chemin rural n°6 aura lieu le 14 novembre 2009 à 9 h, rendez-vous à la mairie.

• **LES 20 ANS DU PETIT THEATRE**

Le Petit Théâtre fête ses 20 ans cette année et présente son spectacle les 20-21 et 22 novembre 2009. Pour cette occasion, Mr le Maire propose que la commune fasse un cadeau aux organisateurs. Après discussion, le conseil municipal octroie une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Un Petit Air de Culture et il est décidé d'offrir des fleurs à Melle Réaud et Mme Wardavoire (valeur 50 €).

Mr le Maire informe le conseil que l'association Un Petit Air de Culture organise une sortie à Paris pour aller voir le spectacle de Nathalie Lhermitte le 12 décembre 2009. Il est indiqué que l'information doit être communiquée aux communes voisines pour assurer un car complet.

• **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Il est décidé de prévoir l'achat de quelques illuminations à installer à chaque entrée de Beurepaire, qui seront allumées à partir du 15 décembre.
- Il est signalé des baisses de tension sur le réseau électrique au Petit Beauvais, qui ont été signalées à EDF mais sans résultat. Il est donc décidé d'en aviser le Syndicat Départemental d'Energies et EDF
- Des trous sont à boucher sur la RD346-7 aux Vitriers, travaux à signaler au Conseil Général
- Tous les terrains du lotissement sont maintenant vendus, Nexity s'engage à réaliser les travaux d'aménagement avant la fin du mois d'avril et les travaux de finition de la voirie auront lieu lorsque toutes les constructions seront terminées. Il est précisé que tous les permis de construire sont visés par l'architecte avant leur instruction.
- Mr le Maire fait part au conseil que les boues de la station d'épuration d'Achères dans les Yvelines ont été proposées pour épandage à plusieurs communes voisines et il a demandé à ce que cette décision soit rendue dans le cadre de la Communauté de Communes par esprit de solidarité.
- La relecture de la prochaine Feuille de Chou aura lieu le jeudi 5 novembre à 20 h 30.
- Une réunion de la commission des fêtes est prévue le samedi 7 novembre à 10 h.
- Lors de la dernière réunion du PNRP, il a été notamment question du soutien apporté aux actions des agriculteurs

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Réunion du 17 décembre 2009

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 17 décembre 2009 à 20 h 30 sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire, au lieu habituel de ses séances.

Absents excusés : Mrs Guyon Didier et Imhof Claude

Absent : Mr Guillemet Philippe

Lecture est donnée de la réunion de conseil municipal du 3 novembre 2009, qui est approuvée à l'unanimité.

Mr le Maire apporte quelques informations ou précisions depuis la précédente réunion :

- Des livres pour un coût de 250 € ont été achetés pour la bibliothèque
- Une réponse au courrier de la BDP a été faite
- La réglementation par rapport à la mise en place de toilettes sèches a fait l'objet d'un arrêté national et non pas européen
- Les tarifs des branchements au réseau d'eau potable fixés précédemment sont éventuellement à revoir s'ils sont réalisés par une entreprise (des devis ont été sollicités). Le renouvellement des branchements plomb peut être assuré par la régie pour les cas simples et par une entreprise pour les cas plus complexes.
- La salle associative vient d'être repeinte par les membres de l'association du Patchwork mais les fenêtres sont en mauvais état. Des devis de remplacement des fenêtres ont été sollicités.
- Une aide financière auprès du SIAP peut être sollicitée pour la rénovation du lavoire de Beurepaire.
- Les panneaux publicitaires devraient être retirés avant le 31/12/2009, une lettre de rappel a été adressée récemment aux annonceurs.
- La sortie à Paris au spectacle de Nathalie Lhermitte s'est bien passée.

Mr le Maire propose au conseil municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- décision modificative budgétaire
 - demande Nexity en ce qui concerne l'aménagement final du lotissement
 - remboursement des frais générés par le troisième dépôt du PLU
- Accord du conseil pour l'ajout de ces points.

• **TARIFS COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs communaux à compter du 01/01/2010

| TARIFS COMMUNAUX 2010 | | |
|------------------------------|------------------------------------|---------|
| | | Tarif € |
| Salle polyvalente | personnes ext. Com. | 250 |
| | deuxième jour consécutif | 100 |
| | habitants de la commune | 150 |
| | deuxième jour consécutif | 60 |
| | réunion professionnelle | 75 |
| | vin d'honneur semaine | 75 |
| | vin d'honneur week-end | 100 |
| | utilisation du fourneau | 30 |
| | utilisation du lave-vaisselle | 35 |
| | <i>location de vaisselle</i> | |
| | * le couvert | 0.55 |
| | * le petit couvert | 0.30 |
| | <i>casse ou perte de vaisselle</i> | |
| | * le verre | 1.50 |
| | * le couvert | 0.80 |
| | * l'assiette | 4 |
| Frais de nettoyage | 100 | |
| Concessions cimetièrè | trentenaire | 250 |
| | cinquantenaire | 400 |
| | taxe de superposition | 150 |
| Logements | F2 70 Grande Rue | 260 |
| | Charges F2 | 70 |
| | F1 Etage 68 Grande Rue | 260 |
| | Charges F1 Etage | 75 |
| | F1 Rez de Chaussée 68 Grde Rue | 175 |
| | Charges F1 Rez de Chaussée | 55 |
| | Bureau ancienne gendarmerie | 300 |

Il est décidé de facturer les chaises cassées au prix d'achat et de revoir le règlement de la salle des fêtes et notamment une clause concernant les dégâts occasionnés.

• **INTERCONNEXION DU RESEAU D'EAU POTABLE AVEC LES CORVEES LES YYS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a décidé de participer au surcoût des travaux d'équipement du forage des Corvées les Yys avec la mise en place d'une pompe ayant un débit plus important et la commune des Corvées demande si la commune de Champrond souhaite être interconnectée avec elle. Le conseil municipal décide donc de solliciter conjointement avec les Corvées un devis d'interconnexion entre les deux

châteaux d'eau à titre indicatif. L'étude d'interconnexion ne se poursuit pas car notre secteur n'est pas prioritaire. Le conseil municipal donne toutefois son accord de principe pour envisager une interconnexion avec les Corvées les Ys.

- **CHEMINEMENT ENTRE LE LOTISSEMENT ET LA RD923**

Monsieur Legros informe le conseil qu'il faut prévoir un cheminement piétonnier entre le lotissement et la Grande Rue pour permettre l'accès des enfants à l'abribus. Un plan est présenté au conseil municipal et il est proposé de créer une entrée à l'arrière de l'ancienne gendarmerie et de mettre en place du calcaire (à voir sur place).

- **CHEMIN RURAL N°6 DE L'ENFER**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le devis de l'ANERVEDEL pour la remise en état du chemin rural n°6 qui s'élève à 2500 € devis non retenu par le conseil municipal. Aussi, Dunois Perche Insertion a établi un devis, qui s'élève à 600 € Accord unanime du conseil municipal sachant qu'une aide financière du Conseil Général peut être obtenue. Toutefois, il est décidé préalablement aux travaux d'organiser une visite sur place.

- **TRANSFERT DE COMPETENCE « DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ »
au Syndicat Départemental d'Energie**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le Syndicat départemental d'énergies d'Eure et Loir a élargi ses compétence pour apporter aux collectivités le soutien nécessaire dans les relations avec les gestionnaires de réseaux de gaz. Il est rappelé le rôle dévolu aux collectivités locales en matière de distribution publique de gaz. Au titre de ce transfert de compétence, le SDE serait donc amené à exercer les missions suivantes :

- étude des questions relatives à la production, au transport, à la distribution et à l'utilisation du gaz
- représentation et défense des intérêts des collectivités et des usagers
- négociation et passation avec les entreprises délégataires de tous actes relatifs à la délégation du service public
- exercice du contrôle des distributions de gaz
- maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des investissements

Il est indiqué que ce transfert de compétence donnerait lieu à la perception de la redevance de concession par le SDE afin de lui permettre d'exercer les missions transférées soit environ 500 €/par an.

Le conseil municipal décide d'attendre d'obtenir de plus amples informations sur ce transfert de compétence pour délibérer.

- **DEMANDE D'AIDE HANDICAP DE MR PREVOST**

Mr le Maire présente au conseil municipal le dossier concernant une demande de prestation de compensation du handicap déposé auprès de la maison départementale des personnes handicapées par Mr Prévost André. Considérant l'objet de la demande, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 200 € pour cette prestation.

- **TRAVAUX DE VOIRIE 2010**

Suite à la visite de Mr Vilfayeau de la D.D.T., des devis ont été établis :

- Chemin Ferré (partie entre Frétigny et le rond des 4 sapins) : 27 731.65 €TTC
- Chemin Ferré (partie entre le rond des 4 sapins et la D15) : 29 599.33 €TTC
- Place de l'église face au monument aux morts : 5 219.10 €TTC
- Rue du Château d'eau : 2 906.28 €TTC
- Rue de l'Etang : 5 003.47 €TTC

Considérant la reprise de la compétence voirie par la CDC, le conseil municipal fixe en priorité la réfection des voies suivantes : enduit rue de la Lutonnerie, chemin Ferré entre le rond des 4 sapins jusqu'à la limite de Frétigny et la Place de l'église.

- **PROPOSITION DE MOTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX**

Mr le Maire présente la proposition de motion de l'association des maires ruraux de France relative à la réforme des collectivités territoriales et à la suppression de la taxe professionnelle. Considérant que toute réforme fiscale

doit garantir aux communes rurales des ressources suffisantes et pérennes pour assumer leurs compétences, le conseil municipal soutient la motion adoptée par l'association des maires ruraux de France.

- **NOMINATION ET REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR**

Mr le Maire informe que Mme Fiolet Céline accepte de réaliser le recensement de la population qui aura lieu du 21 janvier au 20 février 2010. Par conséquent le conseil municipal décide de nommer Mme Fiolet Céline.

- **DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

Le chapitre budgétaire relatif aux dépenses de personnel fait l'objet d'un dépassement de crédits de 3 783 € dû au nouveau contrat CAE concernant Mme Maison ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'heures de Mr Ageron, par conséquent, le conseil municipal adopte la décision modificative budgétaire suivante :

| | | |
|------------|---------------|--------|
| Dépenses : | compte 6413 : | + 3083 |
| | Compte 6488 : | + 700 |
| Recettes : | compte 6419 : | + 2600 |
| | Compte 758 : | + 1183 |

- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Mr le Maire rappelle l'engagement de Nexity, qui consiste à terminer l'aménagement du lotissement après la fin des constructions des maisons. Une réunion de la commission urbanisme est à prévoir pour décider de la position des clôtures du lotissement en fonction du règlement du lotissement.

Le bar/tabac/point poste sera transféré au 42 Grande Rue à compter du 1^{er} mars car des travaux préalables à l'ouverture sont nécessaires. Il est envisagé l'aménagement d'une terrasse sur l'emplacement de stationnement au droit du 42 Grande Rue, sujet à voir sur place en commission. Une nouvelle place de stationnement serait toutefois disponible au droit du 46 Grande Rue.

Suite à la demande de certains commerçants, il sera proposé la mise en place d'un système signalétique comprenant plusieurs pré-enseignes pour les entreprises de service qui ont la légitimité de mettre ces dispositifs et ce aux frais des demandeurs mais encadré par la commune.

Le conseil municipal accepte d'élaborer une étude conjointement avec la commune de Montlandon pour la traversée et la sécurisation des entrées

L'Etat demande à ce que les collectivités soient maîtres d'œuvres de la suite de l'étude concernant Natura 2000 et des suivis des aides. Refus de la commune faute de personnel et plutôt du ressort du PNRP.

Mr et Mme Beaucreux remercient le conseil municipal pour l'obtention de la subvention dans le cadre du Pass-Foncier et de l'accueil, qui leur a été réservé.

Brigitte Wardavoir remercie au nom du Petit Théâtre le conseil municipal pour la subvention versée à l'occasion des 20 ans du Petit Théâtre.

Afin de gérer au mieux le réseau d'eau potable, il est suggéré de mettre en place des compteurs par secteur.

Pour une gestion plus souple des manifestations communales, Mr le Maire propose au conseil municipal la création d'une association de type comité des fêtes comprenant plus de membres. Une réunion fondatrice de l'association est à prévoir.

Le projet de réalisation d'une canalisation gaz entre St Arnoult des Bois et Cherré est évoqué sachant que le projet passe par la commune et présente plus d'inconvénients que d'avantages.

Le conseil décide de demander un devis pour équiper le tracteur d'un relevage avant pour faciliter les travaux de déneigement.

Le conseil décide d'acheter un écran de projection sachant que le coût de location d'un écran s'élève à 80 € environ soit une dépense de location annuelle de 240 € environ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

Réunion du 18 février 2010

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 18 février 2010 à 20 h 30 en session ordinaire sous la présidence d'Eric Legros, Maire au lieu habituel de ses séances.

Absents excusés : Didier Guyon et Luc Liard

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2009, qui est approuvé à l'unanimité.

Quelques informations sont apportées depuis la précédente réunion en ce qui concerne :

- le transfert de compétence « distribution publique de gaz » au Syndicat Départemental d'Energies : GRDF a indiqué que le contact était plus facile avec les communes qu'avec le S.D.E. par conséquent il est préférable de ne pas transférer ladite compétence au S.D.E.
- suite au transfert de la compétence voirie à la CDC, il s'avère qu'un quart des travaux sur le chemin Ferré sera réalisé alors que la prévision était d'un demi. Toutefois, dans le cadre du marché à bons de commandes, si les prix sont inférieurs aux devis, des travaux supplémentaires pourraient être programmés. L'enduit rue de la Lutonnerie se fera dans le cadre d'une délégation de compétence de la CDC à la commune pour pouvoir bénéficier d'une subvention au titre du FDAIC. L'aménagement piétonnier RD15 et la réfection des abords du monument aux morts sont de la compétence de la commune. Il est envisagé une programmation des travaux dans le cadre de la CDC sur 4 ans afin qu'il soit prévu une enveloppe financière moyenne entre les communes.
- Denis Granger rappelle que l'entreprise Villedieu va procéder prochainement aux réparations de voirie sur le chemin du Ferré et qu'il serait nécessaire de prévoir une demi-journée supplémentaire de travaux pour boucher les trous occasionnés par le gel sur la plupart des voies communales. Une réunion des habitants du lotissement aura lieu le 20 février à 10 h pour évoquer des questions relatives aux positions des clôtures et abris de jardin, plantations....
- La réunion relative aux travaux de finition du lotissement a eu lieu le 10 février 2010
- le logement F1 du rez-de-chaussée sera vacant le 1^{er} mars, une personne est intéressée pour louer ce logement
- Une réunion constitutive d'une association de comité des fêtes a eu lieu récemment. La présidente est Marie-France Beauchet, le vice-président Jean Taquet, secrétaire Nicole Caillard, Secrétaire-Adjoint Jean-Paul Tison, Trésorière Claudine Tison, Trésorière-Adjointe Céline Haegeman.
- L'écran de projection est désormais installé à la salle des fêtes

• **COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : Service de distribution d'eau potable**

Le compte administratif 2009 conforme au compte de gestion est approuvé après examen des comptes. En section de fonctionnement, il fait apparaître un excédent de 42 503.82 € et un excédent cumulé de 45 418.90 € qui est reporté en recettes de fonctionnement au budget primitif 2010. En section d'investissement, il fait apparaître un excédent de 17 608.32 € et un excédent cumulé de 4 575.12 €. Il est constaté que les excédents augmentent depuis la mise en régie municipale du service d'eau, qui génère une trésorerie plus importante. Il est à noter, néanmoins que les travaux de renouvellement des branchements plomb prévus en 2009 n'ont pas été réalisés.

• **BUDGET PRIMITIF 2010 : Service de distribution d'eau potable**

• Le conseil municipal adopte le budget primitif 2010, qui s'équilibre à 117 440 € en section de fonctionnement et à 80 333 € en section d'investissement. A noter des restes à réaliser en section d'investissement qui concernent la mise en place du périmètre de protection du captage d'eau potable, qui s'élèvent à 3754 € en dépenses et à 3240 € en recettes. Il est proposé la mise en place de plusieurs compteurs par secteur pour faciliter les détections de fuite d'eau aux endroits suivants : le Bois Gilet, la Graiserie/les Grandes Ventes, le Grand et le Petit Bois Landry, la zone d'activités, Villemaigre/Sablières du Thiulin, la Huberderie/Maillebouis, partie du Thiulin face à la Huberderie, les Orgeries et le bourg. De plus, il est proposé qu'un compteur soit implanté en limite du domaine du Groupement Forestier Champrond et Grand'Maison. Cette implantation correspond aux prescriptions du règlement d'eau potable de notre régie municipale d'eau potable.

• Il est également prévu de procéder au renouvellement d'une partie des branchements en plomb. Dans le cadre du périmètre de protection du captage d'eau potable, dix installations d'assainissement individuel sont à remettre

aux normes en priorité par le biais de la CDC. Les travaux de mise en conformité sur l'emprise des périmètres de protection immédiate et rapprochée afin de maîtriser les risques de pollution des eaux souterraines sont estimés à 23 050 HT, subventionnés à 65 % environ par le Conseil Général et l'Agence de l'eau et sont prévus au budget primitif 2010. Il est à noter la présence d'une cuve à fuel dans le périmètre, mais située sur la commune de Le Thieulin, les travaux incluant la mise en place d'un détecteur de fuite sur la cuve sont estimés à 500 €HT. Le conseil n'est pas favorable à la prise en charge de ces frais et demande à ce que cette cuve soit démontée.

- Il est rappelé que le Syndicat des Eaux de Montlandon et Montireau a accepté de participer aux travaux de forage des Corvées les Yys. A ce budget, il est prévu une participation de 200 € qui correspond au solde de l'étude. Un devis d'interconnexion entre les châteaux d'eau ou les stations de pompage de Champrond et des Corvées est à demander.

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : Service d'assainissement**

Le compte administratif 2009 conforme au compte de gestion est approuvé après examen des comptes. Il laisse apparaître en section de fonctionnement un excédent de 14 255.50 € et un excédent cumulé de 33 028.14 € qui est reporté en recettes de fonctionnement au budget primitif 2010. En section d'investissement, il laisse apparaître un déficit de 1155.64 € et un excédent cumulé de 63 132.10 € qui est reporté en recettes d'investissement, cet excédent est dû essentiellement à la réserve affectée au paiement du solde des travaux de construction des silos à boues.

- **BUDGET PRIMITIF 2009 : Service d'assainissement**

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2010, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 69 128 € en section de fonctionnement et à 107 640 € en section d'investissement.

En dépenses d'investissement, il est prévu de réhabiliter une partie du réseau d'assainissement, une part est réservée au paiement du solde des travaux de construction des silos à boues le cas échéant. La procédure relative aux malfaçons constatées sur les silos à boues se poursuit. Les essais effectués sur l'un des quatre bassins en octobre ont mis en évidence l'existence de fuites importantes. La Lyonnaise des Eaux a demandé à ce que les opérations d'expertise aient lieu en présence d'un des sous-traitants, la SERCO. Lors de la réunion du 25 février 2010, il a été décidé de réaliser des tests d'étanchéité sur les trois autres bassins en mars et avril puis, en ce qui concerne le premier bassin testé, de procéder à l'inspection de l'exutoire et à un sondage interne.

- **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE LA D.D.T.**

Suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme qui a pour effet de transférer de l'Etat à la Commune la compétence en matière de délivrance des autorisations d'occupation ou d'utilisation du sol, il appartient au nom de la commune d'instruire et de délivrer les permis de construire et les autres autorisations. Pour assurer l'instruction des dossiers, il est possible d'avoir recours par voie de convention aux services de la Direction Départementale des Territoires mis gratuitement à la disposition des communes. Par conséquent, le conseil municipal autorise donc le Maire à signer cette convention.

- **SUBVENTIONS 2010 AUX ASSOCIATIONS**

Le conseil municipal fixe comme suit les subventions aux associations :

| Libellés | Subventions 2010 |
|-------------------------------------|---------------------|
| Association des Anciens combattants | 50 |
| Un Petit Air de Culture | 500 |
| Coopérative Scolaire | 550 |
| Société de Pêche | 230 |
| Perche Association Football | 230 |

| | |
|---------------------------------------|-------------|
| Perchemin | 150 |
| Association Danse et Rêve | 150 |
| A.D.M.R | 200 |
| Service d'Aide à Domicile Schweitzer | 100 |
| La Prévention Routière | 80 |
| C.O.E.C.I.L | 50 |
| Amis des Jumelages du Canton | 50 |
| U.S.E.P du Perche | 100 |
| Les Contrats Bleus | 80 |
| Stade loupéen | 50 |
| Voyages scolaires (30 € par élève) | 300 |
| Les Petites Mains | 200 |
| Association des Parents d'Elèves | 160 |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers La Loupe | 50 |
| La Croix Rouge | 80 |
| Comice Agricole | 80 |
| Comité des Fêtes | 200 |
| TOTAL | 3640 |

Mr Legros informe le conseil que la CDC a octroyé 1200 € de subvention à Haïti soit 100 € par collectivité adhérente.

Il est précisé que la commission sport et culture de la CDC soutient les initiatives associatives locales. Il est ensuite évoqué le projet de réalisation d'un char communal en partenariat avec les communes de Saint Eliph et La Loupe pour défiler lors des fêtes communales de Champrond, St Eliph et La Loupe. Des questions se posent quant à l'endroit de stationnement de ce char. Il est suggéré de construire un auvent à proximité de l'atelier communal. Accord de principe du conseil municipal.

• **CONVENTION TOUS SERVICES ANIMALIERS**

Mr Legros informe le conseil que la convention de ramassage et de capture d'animaux établie par Tous Services Animaliers doit être renouvelée. Il s'avère que cette entreprise intervient deux à trois fois dans l'année pour un coût de 299 € Accord du conseil pour renouveler la convention.

• **OUVERTURE ENQUETE PUBLIQUE**

Mr le Maire rappelle au conseil municipal la réglementation relative à l'instauration de périmètres de protection du captage d'eau potable déclarés d'utilité publique et indique que le bureau d'études EDREE a constitué le dossier qui sera soumis aux enquêtes publique et parcellaire. Par conséquent, le conseil municipal :

- sollicite du Préfet l'ouverture d'une enquête publique et parcellaire en vue de déclarer d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux ainsi que l'instauration des périmètres de protection autour dudit captage et demande l'autorisation de distribuer l'eau du captage en vue de la consommation humaine.
- Approuve le contenu du dossier élaboré par le bureau d'études EDREE
- Accepte la prise en charge financière des travaux de mise en conformité sur la base de l'estimation financière proposée par le bureau d'études
- Sollicite de l'Agence de l'Eau et du Conseil la subvention la plus élevée possible pour ces travaux et la réalisation de l'enquête publique.

• **TOURS DE GARDE DES BUREAUX DE VOTE**

Le conseil municipal fixe comme suit les tours de garde aux bureaux de vote des élections régionales des 14 et 21 mars :

| Horaires | ASSESEURS | | |
|-------------------|-----------------------|--------------------|------------------|
| 14 Mars 2010 | | | |
| 8 h 00 - 10 h 30 | Marie-France BEAUCHET | Jean TAQUET | Eric LEGROS |
| 10 h 30 - 13 h 00 | Didier GUYON | Denis GRANGER | Luc LIARD |
| 13 h 00 - 15 h 30 | Céline FIOLET | Philippe GUILLEMET | Daniel VIDAL |
| 15 h 30 - 18 h 00 | Luc LIARD | Claude IMHOF | Christian BORNET |

| Horaires | ASSESEURS | | |
|-------------------|------------------|-----------------------|--------------------|
| 21 Mars 2010 | | | |
| 8 h 00 - 10 h 30 | Daniel VIDAL | Marie-France BEAUCHET | Jean TAQUET |
| 10 h 30 - 13 h 00 | Didier GUYON | Denis GRANGER | Christian BORNET |
| 13 h 00 - 15 h 30 | Céline FIOLET | Céline VEDIE | Eric LEGROS |
| 15 h 30 - 18 h 00 | Céline VEDIE | Claude IMHOF | Philippe GUILLEMET |

• **MARQUAGE BORDURE DE TROTTOIRS GRANDE RUE**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il serait nécessaire de procéder au marquage de la bordure de trottoirs au droit des 28-30 et 32 Grande Rue pour empêcher le stationnement des véhicules. Accord du conseil.

• **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur Legros propose au conseil municipal :

- d'aménager partiellement l'ancien garage situé à proximité de la mairie en abris bus pour permettre l'accueil de 10 jeunes collégiens ou lycéens environ : accord du conseil
- de faire réaliser une étude de faisabilité pour implanter un commerce de proximité sur le site de l'ancienne gendarmerie. Ce dossier est à mener en partenariat avec la boulangerie dans le cadre de l'accompagnement du SIAP et de la Chambre des Métiers pour pouvoir bénéficier d'aides financières.
- de renouveler la convention ATESAT relative à l'assistance dans les domaines de la voirie, l'aménagement et l'habitat. Accord du conseil.
- De prendre pour l'avenir un arrêté prescrivant le déneigement et l'enlèvement du verglas ainsi que les responsabilités qui incombent à chacun.

Il est fait part au conseil :

- de la possibilité de réaliser des enveloppes prêtes à poster pour promouvoir l'activité du nouveau point poste : accord du conseil pour faire réaliser 1000 enveloppes.
- que le contrat de location du photocopieur arrive à terme fin mars et que ce contrat avait été conclu avec une option d'achat en fin de période qui s'élève à 19.45 €HT. Accord du conseil pour l'achat du copieur.
- que la bibliothèque peut être informatisée et pour ce faire, des aides financières peuvent être octroyées.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au 1^{er} avril 2010 en présence de Mr Le Gall pour le vote du budget. Une réunion de la commission des finances est fixée le 23 mars 2010.

Le conseil municipal fixe la date de réunion avec les habitants des écarts le 29 avril 2010, une réunion préparatoire aura lieu le 8 avril.

Il est prévu de mettre en place deux ou trois radiateurs supplémentaires dans la salle des fêtes.

La commission de sécurité passera à l'église le 4 mars 2010, le système de chauffage à gaz n'étant plus aux normes, il est suggéré de le remplacer par un système de chauffage électrique. Le tableau classé de Carlo Van Loo est à restaurer très prochainement, cette année ou l'année suivante, celui-ci étant classé à l'inventaire des Monuments Historiques, il est à préserver.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

🌀 Rétrospective de l'année 2009 🌀

LA COMMUNE DE CHAMPROND

Au chapitre des investissements, celui qui a été le plus important financièrement et pour son utilité est *la mise aux normes et l'extension du restaurant scolaire*. Désormais, nous pouvons accueillir près de 70 élèves dans cet espace rénové, les systèmes de ventilation, le réseau électrique, l'utilisation du gaz de ville ont été soit refaits à neuf soit créés si ce n'était pas le cas précédemment.



Le Plan local d'Urbanisme, travail de longue haleine, a été validé par l'ensemble des services de l'Etat et des collectivités territoriales. Il est désormais applicable depuis la fin du mois de janvier, vous trouverez un résumé de ce document, des objectifs attendus et des raisons de sa mise en place dans un article dédié à ce sujet.

Des travaux de voirie rue de la Lutonnerie et ruelle du Prieuré ont été réalisés, divers entretiens ont également été faits sur d'autres voies communales.

Le chemin de César, chemin rural n°11 a été ouvert à tous de façon officielle et réglementé par un arrêté municipal, interdisant l'accès aux véhicules à moteur.

Le lotissement du Bois des Souches voit depuis le deuxième semestre 2009 de nouvelles maisons se construire chaque mois, tous les terrains devraient être occupés avant la fin de l'année 2010.



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU PERCHE

a adopté de nouvelles compétences qui ont d'ores et déjà allégé nos budgets communaux, à savoir la voirie et le transport scolaire.

🌀 Des investissements importants pour le développement économique :

- achat des locaux de Quebecor, l'imprimerie qui a fermé en 2008
- réhabilitation de la zone d'activité située à côté de la route de Fontaine Simon
- Création de nouveaux espaces pour les entreprises dans nos locaux, 189 rue de la gare

Des investissements pour les Services à la Population

- Création d'une maison pluridisciplinaire de santé
- Création d'une maison dédiée à la petite enfance à La Loupe

Des investissements pour les loisirs, la culture et le sport

- Création d'un nouvel espace d'accueil pour le Syndicat d'Initiative à la gare
- Mise en place d'un système de régulation de l'air plus performant au centre aquatique de Fontaine Simon
- Mise en place et réhabilitation du sauna et d'un hammam



Le Syndicat Scolaire qui accueille en moyenne 140 enfants dans les 6 classes qui sont réparties dans les écoles de Champrond en Gâtine, Montlandon et Saint Victor de Buthon s'est vu doter d'un nouvel équipement au début de cette année 2010 suite à une décision des élus du Syndicat en fin d'année 2009.

Cet équipement consiste en un tableau numérique interactif qui va permettre aux élèves d'avoir une nouvelle approche de la scolarité, tout ce que l'on peut acquérir par le biais d'un ordinateur est visible sur un tableau sur lequel, enseignants et élèves pourront écrire, garder en mémoire ce qui aura été ajouté à un texte, une carte, une photo par exemple. Les possibilités de cet équipement étant très larges.

A cet équipement, 8 ordinateurs portables seront ajoutés, reliés et seront pilotés par les élèves sous contrôle de l'enseignant.

ANIMATIONS COMMUNALES

Les associations communales ont été très actives en 2009, qu'il s'agisse :

✦ de l'Association des Parents d'élèves avec notamment une kermesse des plus réussies en collaboration avec les écoles de Montlandon et Champrond en Gâtine, un carnaval, des ventes de crêpes et bien d'autres actions encore, qui ont permis d'aider l'ensemble des écoles de notre regroupement pédagogique.



✦ De la Société de Pêche qui voit depuis quelques années son nombre d'adhérents évoluer à la hausse, ses manifestations étant suivies à chaque fois par un grand nombre de pêcheurs.

✦ De l'Association Danse et Rêve qui poursuit ses activités régulières de cirque à destination de nombreux jeunes de notre commune et des communes des alentours

✦ D'un Petit Air de Culture qui a fêté de la plus belle façon les 20 ans du Petit Théâtre par trois représentations au cours desquelles la capacité d'accueil de la salle des fêtes a frisé la saturation. Ses manifestations habituelles prenant chaque année un peu plus de notoriété.

✦ De l'association Perche Activité Football qui maintient régulièrement ses activités dans le



cadre de l'UFOLEP, qui cherche à accueillir de nouvelles recrues, pour tous ceux qui souhaitent pratiquer le football en toute convivialité.

✦ De l'association des Anciens Combattants qui organise les cérémonies du souvenir avec la municipalité et qui organise chaque année un loto des plus réussis dans notre salle des fêtes, ainsi qu'un méchoui qui a eu lieu comme d'habitude à Friaize.

✦ De l'association Les Petites Mains qui comme depuis plusieurs années accueille ses adhérentes le lundi après-midi dans une salle qui a été en partie réhabilitée par leurs « propres mains » au dessus de la bibliothèque municipale.



La salle est désormais repeinte avec des couleurs chaudes, équipée de tables permettant une activité dans de très bonnes conditions.

✦ Des amis de la bibliothèque qui œuvrent pour accueillir des lecteurs chaque semaine et qui organisent des rencontres autour de la lecture comme la désormais traditionnelle manifestation réalisée avec le Conseil Régional intitulée 1000 lectures d'hiver.

En plus des animations associatives communales avec l'association des Contrats Bleus de La Loupe, nous bénéficions d'un accueil de loisirs pendant toutes les vacances sauf au mois d'août et depuis septembre, est organisé un accueil de loisirs le mercredi.

Exceptionnellement en 2009, avec cette même association, le Conseil Général, l'UFOLEP d'Eure et Loir nous avons eu une semaine complète d'animations sportives pour les jeunes du territoire de la communauté de communes avec des activités des plus variées telles que : tir à l'arc, rollers, escalade, judo.

Cette année 2010 ces animations se dérouleront à Saint Maurice Saint Germain, hormis la difficulté du transport, elles seront également ouvertes aux jeunes de notre commune, n'hésitez pas à penser au co-voiturage...

Plan Local d'Urbanisme – 1^{ère} partie

En 2005, la commune ne disposait d'aucun document d'urbanisme. Son développement restait en conséquence limité aux seules possibilités de constructions autorisées par le Règlement National d'Urbanisme (R.N.U.), à savoir dans les secteurs déjà urbanisés ou dans leur prolongement immédiat.

Le conseil municipal a ainsi décidé d'élaborer un P.L.U. pour prendre en compte les évolutions sociales et économiques récentes et doter la commune d'un outil juridique plus adapté à la mise en œuvre d'un projet global de développement et d'aménagement qui permette entre autres :

- d'ouvrir des terrains à l'urbanisation afin de prévoir l'accueil de nouveaux habitants,
- de déterminer les besoins en matière de réseaux et d'équipements publics,
- de prévoir l'extension de la zone d'activités intercommunale,
- de préserver le patrimoine naturel et agricole de la commune.

La commune a mandaté le cabinet Roumet-Guitel de Chartres afin de l'aider dans l'élaboration de son P.L.U. Suite à diverses réunions de travail, de concertation et de réunions publiques, le P.L.U. a été arrêté le 24 janvier 2008. Trois années environ auront été nécessaires.

Après un état des lieux et une analyse approfondie du contexte et des besoins de la commune (histoire, démographie, activités économiques, réseaux publics,...), des choix d'aménagements durables ont été retenus.

Le territoire champronnois a ainsi été morcelé en différentes zones, chacune ayant des caractéristiques précises.



| Les zones urbaines | |
|---------------------------|--|
| La zone UA | Correspond au bâti du <i>bourg</i> . Est destinée à l'habitat et aux services et activités liés. |
| La zone UH | Correspond au bâti du hameau de Beurepaire |
| La zone UX | Correspond au périmètre de la <i>zone d'activités</i> du « Champtier de la ferme ». <ul style="list-style-type: none"> ↳ installations à caractère industriel et artisanal. |

| Les zones à urbaniser | |
|--------------------------------|--|
| Les zones 1 AU | <u>A vocation résidentielle - Destinées à être ouverte à l'urbanisation à court terme.</u> <ul style="list-style-type: none"> ↳ 3 zones : - zone dite de l'ancienne gendarmerie (sud-est du bourg) - zone dite « derrière le bourg » - zone dite « au dessus de l'étang » au sud du village - les « dents creuses » du hameau de Beurepaire |
| Les zones 1 AUX - 2 AUX | Correspondent au développement futur de la zone d'activités |

| Les zones agricoles | |
|---------------------|-------------------------------------|
| Les zones A | Destinées aux productions agricoles |

| Les zones naturelles | |
|----------------------|--|
| Les zones N | Correspond aux bâtis isolés et zones naturelles |
| Les zones NH | Correspondent aux hameaux. Autorisation de quelques constructions nouvelles : hameaux du Bois Gilet, de Beauvais et à l'ouest du bourg |
| La zone NL | Correspond à la zone de loisirs d'ULM du petit Bois Landry |
| La zone NLc | Correspond à la zone de loisirs des cabanes perchées |

Après avoir défini ces différentes zones, un règlement de P.L.U fixant les règles d'aménagement et les modes d'occupation des sols de chacune a été établi. Dans la prochaine feuille de chou, une synthèse du règlement vous sera proposée. Les documents du P.L.U. sont consultables en mairie ou bien sur le site internet de la commune.



Agenda 21

Suite à une proposition de la région Centre d'accompagner les communes qui le désirent dans une démarche de mise en place d'un Agenda 21, le conseil municipal intéressé par le principe a décidé d'y réfléchir.

Trois réunions sont prévues afin de constituer un dossier qui sera présenté à la région (13 avril, 4 mai et 18 mai).

S'il est retenu, la région Centre nous fera bénéficier gracieusement, d'une expertise qui permettra :

- d'identifier les pratiques de notre collectivité en matière de développement durable,
- de préciser vos besoins en regard de ces pratiques,
- de définir un mode d'organisation nécessaire à une telle démarche.

Si vous le souhaitez, la commune vous propose de participer aux réunions de préparation du dossier.

↳ Renseignements à la mairie.

Définition de l'Agenda 21 :

Le sommet de la Terre de Rio en 1992 a adopté une série d'engagements en faveur du développement durable organisé autour de 21 engagements pour le XXI^e siècle. Ce document a été adopté par 49 pays (Action 21).

Cette approche d'Action 21 a été reprise notamment au niveau de territoire sous la forme d'Agenda 21. À travers un Agenda 21, des acteurs territoriaux, y compris les communes s'engagent dans la déclinaison de ces engagements internationaux au niveau de territoires de plus ou moins grandes importances.



À Du côté des associations À

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE A TOUTES LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE.

Un petit air de culture...

✧ Le petit théâtre a fêté ses 20 ans ✧



QUELLE FÊTE !!!!!!!

Notre association a fêté dignement les 20 ans du Petit Théâtre avec trois représentations. Plus de 300 personnes sont venues assister à ce spectacle écrit et mis en musique par Véronique Réaud. La mise en scène a été assurée conjointement par Véronique Réaud, Brigitte Wardavoire et Pierre Constant. Pierre Paigaud a accompagné la comédie musicale au piano. La régie son a été réalisée par Pablo Bergel.

Jamais « le petit théâtre » n'avait accueilli autant de comédiens sur scène simultanément ; nous étions plus de 35 ; certains d'entre eux n'étaient pas montés sur les planches depuis bien longtemps. Beaucoup d'anciens sont venus de loin pour assister au spectacle, revoir les copains, se raconter des souvenirs..... Les trois soirées ont été pleines d'émotion, d'échanges, de rire et de complicité entre les comédiens de tous âges (de 7 à 75 ans).

Le Petit Théâtre c'est : Plus de 60 sketches, pièces de théâtre ou comédies musicales, plus de 160 comédiens musiciens et techniciens et...des milliers de spectateurs..... à Champrond ou ailleurs...

Merci à la municipalité pour nous avoir soutenus et aidés pendant toutes ces années et à toutes les personnes qui bénévolement nous ont aidés de quelque façon que ce soit.

Un grand merci à tous «Et que le spectacle continue », ...

✧ Nathalie Lhermite au théâtre Déjazet ✧

Samedi 12 Décembre à 20h30, les spectateurs de Champrond-en-Gâtine sortent comblés par le magnifique spectacle de Nathalie : « Brel de Bruxelles aux Marquises », au théâtre Déjazet de Paris.



Environ une trentaine de personnes était au départ de Champrond-en-Gâtine. A la fin du spectacle, Jacques Pessis, a félicité les champronnois d'être venus aussi nombreux applaudir Nathalie.



L'équipe organisatrice remercie Nathalie et Alfred pour leur accueil chaleureux et les cars

Lecuyer d'avoir accompagné le groupe.

Bonjour à tous, amis pêcheurs et non pêcheurs,

Nous étions très nombreux à assister dans le préau de l'école, à l'assemblée générale de la société de pêche qui a eu lieu le 27 mars 2010 ; un grand merci à tous les présents.

Remerciement au conseil municipal pour notre subvention qui contribue chaque année à l'amélioration constante de notre association.

Certains ont pu participer au rempoissonnement du PANAMA qui a eu lieu le 5 Janvier 2010 à 8 h, (commande datant du 6 novembre 2009) l'étang a été peuplé de tanches et carpes dont les poids varient de 2,5 à 7 Kg, nous avons choisi d'y ajouter gardons, rotangles, et goujons avec certificat sanitaire.

Assemblée générale 2010

Ordre du jour :

- Approbation des comptes
- Election du bureau
- Appel à candidatures
- Règlement de pêche 2010
- Dates des divers concours 2010
- Questions diverses



Début de la séance :

➤ Catherine Taquet nous distribue le bilan très détaillé de la société de pêche. Malgré un rempoissonnement, un don à Ti'moun, et de lots importants pour l'année 2009, la trésorerie se porte bien.

➤ Election du bureau, appel à candidatures :

Peu de candidat, si bien que le bureau se représente et est réélu à l'unanimité avec quelques changements.

La société de pêche de Champrond en Gâtine présente ses nouveaux membres ainsi que les anciens et leurs diverses fonctions au sein du bureau :

Mr JOURNET Yvon ⇒ *Vice-Président*

Mr AGERON Dominique

⇒ *Membre chargé de la surveillance et du contrôle*

Mr SAUVAGET

⇒ *Membre chargé de la surveillance et du contrôle*

Mr GAUDIN Joël ⇒ *Formateur instructeur*

Mr SOUBRE Alain ⇒ *Trésorier*

Mme TAQUET Catherine ⇒ *Secrétaire*

Mr TAQUET Jean ⇒ *Président*

La société de pêche ainsi constituée est habilitée à organiser la surveillance, le contrôle de la pêche, son exploitation, assurer la protection et le repeuplement du poisson dans les étangs communaux.

REGLEMENT DE PECHE 2010 : Voir ci-après.

Le règlement sera affiché sur les panneaux des étangs communaux et distribué à chaque pêcheur ainsi qu'au Sébastopol, à la boulangerie, au d'Aligre, à la Table du Perche; les cartes annuelles seront vendues aux endroits mentionnés.

DATES DES DIVERS CONCOURS 2010 :

Les dates seront définies après avoir pris connaissance de celles du Thieulin, Mr VIDAL nous ayant communiqué les dates de Digny ainsi que celles de St Eliph.

LE PLUS IMPORTANT :

REOUVERTURE DE LA PÊCHE LE 10 AVRIL 2010 AVEC LACHER DE TRUITES "GRATUIT " pour les personnes possédant la carte Annuelle 2010, début des opérations à 8 heures. (ce n'est pas un concours).

QUESTIONS DIVERSES :

▪ L'APE (Association des Parents d'Elèves) organisera le 24 avril un concours de pêche. Réservé aux enfants accompagnés de leurs parents. Venez nombreux, nous attendons la relève.

▪ Il est envisagé d'améliorer les abords de l'étang ainsi que la passerelle (quelques mains supplémentaires seront les bienvenues).



L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 18 heures. Le verre de l'amitié ainsi que des toasts clôturent cette assemblée.

Dans l'attente de vous voir ou revoir aux abords de l'étang, bonne pêche à tous.

Le Président, Jean TAQUET.

SOCIETE DE PECHE CHAMPROND EN GATINE **REGLEMENT ANNEE 2010**

La pêche est ouverte tous les jours à partir du 10 Avril jusqu'au 3 Novembre 2010.

La période est ouverte une demi-heure avant le lever du soleil et une demi-heure après le coucher.

Les cartes sont rigoureusement personnelles et doivent être présentées à toute personne responsable (membres du bureau, adhérents, surveillants) qui en fera la demande.

SONT INTERDITS

- L'accès à la passerelle tant qu'elle ne sera pas restaurée.
- Les lignes de fond, balances, appâts de sang, déchets organiques, les véhicules en tous genres circulant sur les berges, la baignade, les transistors, les bateaux, les dépôts de gravats, les ordures en tous genres. Il est demandé à chacun de laisser les lieux propres et de ne laisser aucun détritrus, (gravats, papiers, pierres, boîtes de conserves et tout autre objet ...) sous peine de poursuites auprès de la Mairie, de la gendarmerie.

SONT AUTORISES

Uniquement trois lignes par personne avec ou sans moulinet.

Les cartes sont vendues au Sébastopol, à la boulangerie, au d'Aligre, à la Table du Perche.

TARIFS (par personne) :

Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans habitant la Commune de CHAMPROND EN GATINE.

Carte à l'année : 20 euros. Carte juillet/aout : 12 euros. Carte à la journée : 6 euros.

CONCOURS :

a) – Pêche au coup : 6 euros pour les personnes possédant la carte annuelle, pour les autres 8 euros la journée. (AMORCE LIMITEE EN POIDS)

b) – Pêche à la truite : 6 euros pour les personnes possédant la carte annuelle, pour les autres 8 euros la journée.

Pêche au coup : Il est rigoureusement interdit d'amorcer et de pêcher la veille d'un concours.

Pêche à la truite : Il est rigoureusement interdit d'amorcer et de pêcher la veille d'un concours.

La société de pêche décline de toute responsabilité en cas d'accident de quelque nature que ce soit.

Association des parents d'élèves

Afin de récolter des fonds pour financer notre classe de mer, les coopératives scolaires des écoles de Champrond-en-Gâtine et de Montlandon, organisent :



un Vide Grenier

LE DIMANCHE 9 MAI 2010

À PARTIR DE 13H30

DANS LA COUR DE L'ÉCOLE DE CHAMPROND-EN-GÂTINE.

Pour se faire, les enfants vont vider leur coffre à jouets et leur armoire à vêtements.



i Comité des fêtes ¥

✧ Une nouvelle association est née ✧

Le 11 Février 2010 dernier, Une nouvelle association vient de naître sur notre commune.

Il s'agit du "**Comité des fêtes**" présidé par Marie France Beauchet. Cette nouvelle structure, nous permettra d'être plus efficaces grâce aux avantages du statut des associations régies sous le régime de la loi 1901.

Le conseil d'administration élu est le suivant :

Présidente : Marie France Beauchet

Vice président : Jean Taquet

Secrétaire : Nicole Caillard

Secrétaire adjoint: Jean Paul Tison

Trésorier : Claudine Tison

Trésorière adjointe : Céline Haegeman



✧ Actualités et manifestations à venir ✧

Le comité des fêtes s'organise : 1ère réunion le samedi 3 avril à 10 h à la salle de la mairie.

Grande première, nous marchons dans les pas de nos communes voisines et suivons avec grand plaisir le comité des fêtes de LA LOUPE qui nous parraine cette année pour le projet de réalisation d'un char.

Ce corso de chars fleuri sera de sortie aux différentes manifestations :

✦ **LA LOUPE** : fête de la ST THIBAULT, 1er weekend de juillet

✦ **CHAMPROND EN GATINE** : date à définir

✦ **ST ELIPH** : fête patronale, 1er weekend d'octobre

Il sera également de sortie au moment du marché de Noël.

Venez nombreux nous transmettre vos idées, votre enthousiasme, votre aide précieuse et participer à nos différentes manifestations.

Dans la prochaine feuille de chou, nous vous présenterons nos propositions de festivités des 14 juillet et 15 août.

i Commission des fêtes ¥

Prochain événement à venir :

**LE REPAS DE PRINTEMPS : LE DIMANCHE 25 AVRIL
12H30 À LA SALLE DES FÊTES.** Inscriptions à la mairie

Pour les personnes ne pouvant se déplacer seules, possibilité de transport.
(à préciser lors de l'inscription). Ouvert à tous.



Comme chaque année, la commission offre le repas pour les habitants du village ayant plus de 70 ans*.
Cette année, le repas sera réalisé par le restaurant "LA TABLE DU PERCHE".

Virginie Berthou, Chanteuse, très connue dans notre région animera cette journée.

🌀 Du côté des artisans et commerçants 🌀

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE A TOUS LES ARTISANS ET COMMERÇANTS AYANT UNE ENTREPRISE SUR LA COMMUNE OU HABITANT SUR LA COMMUNE. LIBRE A VOUS DE NOUS COMMUNIQUER VOS ARTICLES PAR MAIL (contact@champrond-en-gatine.org)

🕒 Chez Odile'Tiff, Tout'en beauté, un institut d'esthétique 🕒



Depuis le début du mois de février, le salon de coiffure Odile'tiff accueille dans ses locaux Tout' en beauté, un institut d'esthétique.

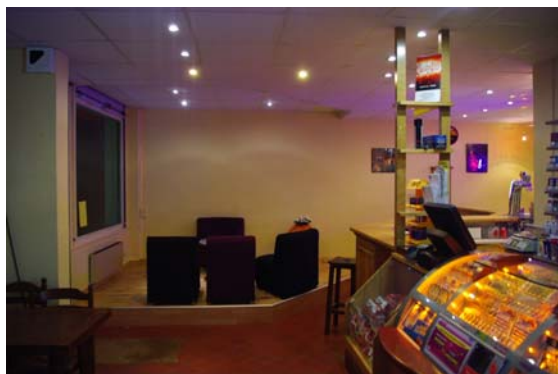
Le premier vendredi et le troisième samedi de chaque mois, Céline Cocrelle, médaillée d'or régionale et départementale des meilleurs apprentis de France en 2006, propose à ses clients épilation, maquillage et beauté des mains et des pieds avec, par exemple, la pose d'ongles en gel.

Céline Cocrelle vous recevra sur rendez-vous au 06.03.39.57.05 ou directement au salon Odile'tiff, au 02.37.49.81.73.

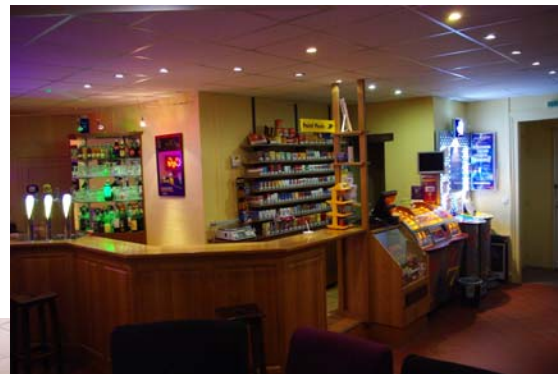
Pour information, le salon Odile'Tiff sera fermé du 3 au 12 juillet.

🕒 Le d'Aligre a transféré ses locaux 🕒

Le Point Poste ainsi que le Bar "Le D'Aligre" sont transférés depuis le 08 Mars au **42 Grande Rue**. Mr et Mme Ples seront heureux de vous accueillir à leur nouvelle adresse.



*Le bâtiment a été
Entièrement
réaménagé.*



Le d'Aligre est ouvert :

Du lundi au vendredi : de 6h30 à 20h00

Le samedi : de 7h30 à 20h00

Le dimanche : de 8h00 à 18h00

Fermé le mercredi.

Pour tous renseignements : 09.75.94.30.36



Visite des nouveaux locaux par le conseil municipal

🕒 Le bar-restaurant du Sébastopol 🕒

Le Sébastopol vous informe que le restaurant sera ouvert : le dimanche 30 Mai pour la fête des mères, le dimanche 13 juin et le dimanche 20 juin pour la fête des pères.



● La ferme des Saveurs ●

Edouard Huet, habitant de Champrond en Gâtine serait heureux de vous accueillir aux portes ouvertes de

« La Ferme des Saveurs »,

située le long de la RD923-lieu-dit « Maurepas »-
Coulonges les Sablons
(entre la Hurie et la Fourche).

Renseignements : 06.87.43.11.43



Dimanche 9 mai
de 10h à 18h

**MARCHÉ
À LA FERME**

• **Présence de producteurs**
Fromages de chèvre, légumes frais, miel,...

• **Dégustation de vins de Loire**
par un viticulteur présent pour cette occasion

• **Boutique de la Ferme des Saveurs**
Vins et produits régionaux

Entrée gratuite



Les dates à retenir

☑ **LE 25 AVRIL** - Repas de printemps à la salle des fêtes, *organisé par la commission des fêtes*

☑ **LE 8 MAI** – Commémoration aux Monuments aux Morts, à 11h

☑ **LE 9 MAI** – Vide grenier *organisé par l'association des parents d'élèves.*

Etat civil



Naissances :

LECOINTRE Alban
Né le 29 octobre 2009 au Coudray

DUBESSET Léna
Née le 6 novembre au Mans

CERTAIN Lilly
Née le 23 novembre au Coudray

Décès :

CHARRON Roger, décédé le 20 mars 2010 à la Loupe, à l'âge de 102 ans.

Hommage à notre doyen centenaire qui, il y a encore peu de temps, cultivait son jardin...



A l'aube de ses cent ans, il cultive toujours son jardin avec passion

■ Roger Charron, jardinier de métier et de cœur est toujours fringant. Il se lève encore à 4 heures pour jardiner par temps chaud, sûr que sa production est à l'origine de sa longévité et de sa bonne santé.

A l'heure où la jeunesse se veut l'objet de toutes les convoitises, où les instituts de beauté vantent les qualités de produits miracles et où l'on a de plus en plus souvent recours à la chirurgie esthétique pour lutter contre les méfaits du temps, Roger Charron, de Champrond-en-Gâtine, lui, est persuadé que s'il est en si bonne forme, c'est sans aucun doute grâce à la production de son jardin et à une vie active au grand air.

500 m² de jardin

En avril prochain, en effet, ce jardinier de métier fêtera... ses cents printemps ! Mais il n'en a cure : les ans n'ont pas tracé les sillons d'usage sur son visage ; qui plus est, « monsieur » a toute sa tête et surtout la forme physique pour

continuer à s'occuper de ses 500 m² de jardin !

Ici, pas une mauvaise herbe qui ne soit pas condamnée dès qu'elle fait mine de se montrer... mais des fleurs, des légumes et des fruits à foison.

« Je n'ai pas peur de me lever à 4 heures du matin quand il fait très chaud pour faire ce que j'ai à faire ; on est bien mieux d'ailleurs pour travailler à cette heure », précise-t-il en insistant aussi sur le fait qu'un beau jardin « c'est du travail ; certains ont mal aux mains dès qu'ils tiennent une bêche ». Le caractère est là, bien trempé à n'en pas douter. C'est sans doute aussi cette attitude qui a fait que le jardinier est toujours actif et le restera sans doute quelques années encore, de quoi laisser pensifs nombre de ses contemporains...

Plus de vélo

Le vélo, il l'a abandonné depuis peu, non qu'il ne puisse plus pédaler, loin s'en faut, mais voilà, les descentes sont hasardeuses et il est conscient du risque : « je ne veux pas tomber et me rompre quelque chose, me retrouver à l'hôpital. C'est



Une chrysalide trouvée dans la terre a surpris le jardinier par sa taille impressionnante. Curieux, il l'a gardée pour découvrir l'insecte à venir.

pour ça, comme pour la voiture que j'ai décidé d'arrêter... Je n'ai plus 20 ans », confie-t-il.

La lucidité est elle aussi bien présente chez Robert Charron et ce qui surprend plus encore, c'est le regard qu'il porte sur le monde actuel. Sans être véritablement inquiet du devenir de l'écosystème, il est soucieux de voir les insectes se raréfier, les phénomènes climatiques bouleverser le cours des choses... « Le jardin n'est pas très beau cette année et on n'a presque pas vu d'abeilles ; si elles dispa-

raissent, plus de pollinisation... C'est grave, on ne peut rien faire sans les insectes ».

S'il reconnaît que son époque n'a pas été facile et que la modernité a apporté quelques bienfaits, il n'en pense pas moins : « nous préférerions ce qu'il y avait avant ; on allait au bal le dimanche, la vie était dure, mais on savait ce qu'il y avait devant... Aujourd'hui, on ne pense plus qu'aux RTT, le travail ça représente une corvée et qui plus est on ne sait pas de quoi sera fait demain ». Demain, pour lui, est toujours un autre jour, un jour de retraite en plus. « J'en ai largement profitée depuis trente ans, je sens quand même que j'avance en âge... enfin tant que je peux faire du jardin, tout va bien. Que ferais-je sinon ? », ajoute-t-il encore. De là à croire que « mère la terre » est responsable de tous ces bienfaits et d'une longévité assurée, il n'y a qu'un pas. « Les légumes que l'on produit soi-même y sont forcément pour quelque chose, personne ne me fera croire le contraire », conclut cet étonnant centenaire.

K. d. R.



SAMEDI, A CHAMPROND-EN-GATINE. Roger Charron et sa compagne, à peine moins âgée que lui, dans leur jardin qui donne des légumes délicieux qu'ils consomment au quotidien.

Odette Mareau fêtera ses 100 ans en août 2010.

Un peu d'histoire sur Champrond en Gâtine

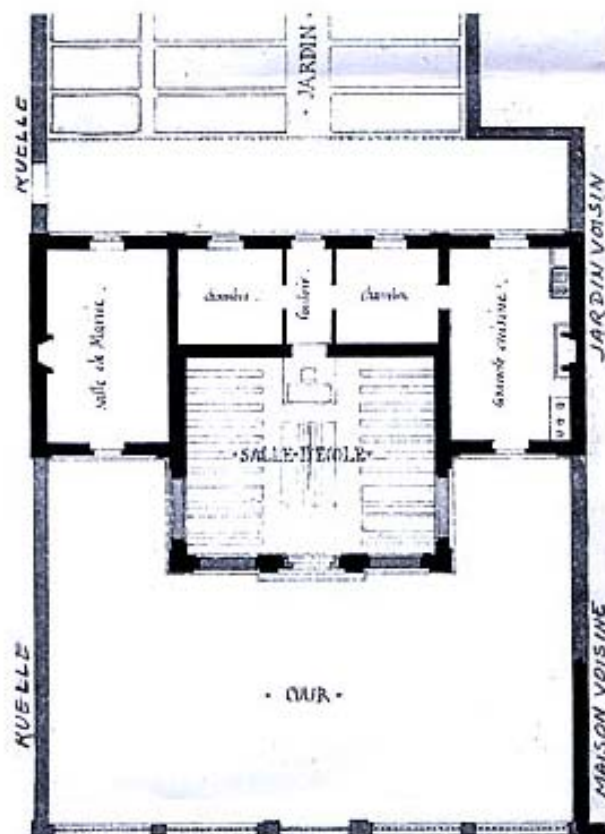
L'ECOLE ... 5ème partie

Au cours de l'acquisition obligatoire d'une maison d'école se situant au centre de Champrond pour un montant de 4 188 F, il s'avère que des travaux supplémentaires doivent être effectués pour la remise en état. Tout est autorisé par le conseil et approuvé par le préfet.

Les travaux portèrent sur :

- le logement de l'instituteur à démolir complètement avant reconstruction,
- l'augmentation d'un mètre de large de la maison destinée à servir de classe
- l'établissement d'une mairie, d'un secrétariat et d'un cabinet pour le dépôt des armes de la garde nationale entrepris par la commune (séance du 4 août 1850).

En conséquence, la délibération du 8 septembre 1850 avec l'autorisation du sous-préfet, le conseil sous la présidence de M. Lesieur, Maire assisté par les sept plus forts contribuables a eu pour objet, l'obligation d'aviser aux moyens d'acquitter les montants du devis des travaux supplémentaires de la maison d'école des garçons.



Plan datant de 1843
Sur une échelle de 0,005 P.M.

LA FEUILLE PRATIQUE

- *Les services communaux et intercommunaux* •

≈ Mairie de Champrond en Gâtine ≈

Tel : 02-37-49-80-20

Tel : 09-77-81-00-90

Télécopie : 02-37-49-80-26

E.Mail : contact@champrond-en-gatine.org

Permanences à la mairie:

Le mardi de 17h à 19h : Mr Legros Eric

Le jeudi de 17h à 19h : Mr Guillemet Philippe

Le samedi de 9h30 à 11h30 : Le maire ou les adjoints.

Nouveaux habitants :

Si vous venez d'emménager sur notre commune, nous vous demandons de venir vous présenter à la mairie pour :

- ✓ modifier votre adresse sur votre carte d'identité,
- ✓ vous inscrire sur la liste électorale
- ✓ nous indiquer si votre habitation est raccordée au réseau d'assainissement, votre date d'emménagement.
- ✓ inscrire vos enfants à l'école et demander des informations sur le fonctionnement du regroupement pédagogique.

≈ Les déchetteries ≈

→ Horaires d'ouverture

ETE : du 1^{er} Mars au 31 Octobre

COURVILLE SUR EURE

Lundi 14 h 00 à 19 h 00
Mercredi 14 h 00 à 19 h 00
Jeudi 9 h 00 à 12 h 30 - 14 h 00 à 19 h 00
Vendredi 14 h 00 à 19 h 00
Samedi 9 h 00 à 12 h 30 - 14 h 00 à 19 h 00
Dimanche 9 h 00 à 12 h 00

CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS

Lundi 14 h 00 à 19 h 00
Mercredi : 9 h 00 à 12 h 30 - 14 h 00 à 19 h 00
Vendredi 14 h 00 à 19 h 00
Samedi : 9 h 00 à 12 h 30 - 14 h 00 à 19 h 00
Dimanche 9 h 00 à 12 h 00

SENONCHES

Mardi 14 h 00 à 19 h 00
Mercredi 9 h 00 à 12 h 30
Vendredi 9 h 00 à 12 h 30 - 14 h 00 à 19 h 00
Samedi 9 h 00 à 12 h 30 - 14 h 00 à 19 h 00
Dimanche 9 h 00 à 12 h 00

SAINT-ELIPH

Mardi 9 h 00 à 12 h 30 - 14 h 00 à 19 h 00
Mercredi 14 h 00 à 19 h 00
Vendredi 14 h 00 à 19 h 00
Samedi 9 h 00 à 12 h 30 - 14 h 00 à 19 h 00
Dimanche 9 h 00 à 12 h 00

≈ Ramassage des ordures ménagères ≈



Le jour hebdomadaire du ramassage des ordures ménagères et de la collecte sélective est le vendredi. Les semaines où il y a un jour férié, le jour de ramassage est décalé au lendemain*. Il est conseillé de sortir ses poubelles la veille au soir. **Merci d'éviter de les sortir plusieurs jours à l'avance afin de limiter les dégradations par les animaux.**

* samedi 15 et 29 mai.

≈ Location de la salle des fêtes communale ≈

Pour toutes visites de la salle des fêtes, renseignements auprès de la mairie au 02.37.49.80.20.

≈ Bibliothèque municipale ≈

Depuis un mois, Mme Fiolet a rejoint l'équipe de bénévoles de notre bibliothèque, qui est constituée de Mme Bigeault, la présidente, ainsi que Mesdames Bruneau, Camus, Tissier et Zany. Ensemble, elles préparent pour la rentrée scolaire prochaine, l'informatisation des livres propres à la bibliothèque. Ainsi, vous pourrez d'ici quelques mois consulter la liste de nos ouvrages sur le site internet de la commune.

Nous vous rappelons que la bibliothèque est ouverte à tous les habitants, tous les samedis, de 10 à 12h.

≈ *Service communal d'eau potable et d'assainissement* ≈

En cas de fuite ou autres problèmes sur le réseau d'eau potable, merci de contacter la mairie à ses heures d'ouvertures. En cas d'urgences le soir et le week end, vous pouvez contacter M. Denis GRANGER au 06.77.01.60.76 ou M. TAQUET Jean au 02.37.37.35.36.

≈ *Informations sur les aides à domicile* ≈



**ADMR – MAISON DES SERVICES
11, Impasse de la Cerisaie - 28240 LA LOUPE**

**SERVICES A LA PERSONNE
Tél. 02.37.81.42.26 – Fax 02.37.81.14.27**

Présidente : Danielle DROUET

Les Services à la personne sont déjà à votre disposition depuis plus de 25 ans sur tout le canton. La Présidente Danielle DROUET et toute l'équipe vous aident à tout mettre en place pour effectuer différentes tâches et aussi pour permettre aux personnes plus âgées de rester le plus longtemps possible à leur domicile.

Nous vous proposons tous types de prestations quotidiennes pouvant être utiles à tous publics :

- Entretien du logement
- Entretien du linge
- Repassage
- Courses
- Garde d'enfants
- Aide au repas
- Aide à la toilette
- Garde malade de jour et de nuit

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge financière par les Caisses de Retraites ou le Conseil Général (APA). Tous ces services ont connu une progression importante tout au long de l'année. Lors de notre Assemblée Générale du 3 novembre 2009, nous avons annoncé une **progression de 26,42 % en 2008 par rapport à 2007**.

Nous sommes à votre disposition, n'hésitez pas à nous contacter.

**PORTAGE DES REPAS A DOMICILE « PERCHE 28 »
Tél. 02.37.29.90.59 – Fax 02.37.81.11.59**

Présidente : Alice CHRISTMANN

Ce service est à votre disposition depuis plus de 12 ans, il connaît une forte progression au fil du temps. Madame CHRISTMANN Alice et toute son équipe sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Equipé de 4 véhicules frigorifiques, le service portage des repas « Perche 28 », livre à la demande de 1 à 7 repas par semaine. Actuellement 3 circuits sont en place, ils couvrent plusieurs cantons en Eure et Loir, les villes de Lucé, Mainvilliers, Bailleau l'Evêque, etc....

Ces repas sont conditionnés dans des barquettes, vous n'avez plus qu'à les faire chauffer le moment venu. Vous améliorez la qualité de votre vie en faisant appel à ce service.

Suite à l'Assemblée Générale du 22 octobre 2009, nous avons annoncé une **progression du nombre de repas livrés en 2008 par rapport à 2007 de 5 %**.

N'hésitez pas à nous contacter.



≈ Informations de la gendarmerie nationale ≈

VOUS DIRIGEZ OU TRAVAILLEZ DANS UN ETABLISSEMENT SUSCEPTIBLE D'ATTIRER LA CONVOITISE DE MALFAITEURS. CE GUIDE VOUS EST DESTINE.

IL VOUS INFORME SUR LES ACTEURS DE LA SECURITE, QUE SONT LES EFFECTIFS LOCAUX DE POLICE OU DE GENDARMERIE. ET IL PRECISE LE ROLE DU REFERENT SURETE.

DISSUADER & PROTÉGER

- Renseignez-vous auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie territorialement compétent afin de bénéficier des conseils d'un référent sûreté :
- Protéger vos locaux par des installations techniques adaptées : vidéo protection, éclairage intérieur et extérieur, alarme anti intrusion, rideaux métalliques, miroirs...
- Pensez à des solutions simples pour sécuriser les abords extérieurs de votre commerce : l'éclairage pour éviter les zones d'ombres...
- Informer vos clients des mesures de sécurité et de protection de votre établissement : présence de caméras, coffre à ouverture temporisée...

PRÉVENIR & FORMER

- Former votre personnel aux mesures de préventions :
N'ayez pas d'habitudes, changer régulièrement votre comportement (horaires et itinéraires) pour aller déposer les fonds dans les établissements bancaires, devenez imprévisibles, ne laissez pas votre caisse et vos fonds à la vue du public :
- Soyez attentifs à votre environnement :
Déterminez les allées et venues inhabituelles, les personnes utilisées pour détourner votre attention : en cas de doute composez le 17 et expliquez la situation,
- Soyez vigilants au moment de l'ouverture et de la fermeture de votre établissement : en effet, le malfaiteur abandonne souvent son projet s'il pense avoir été repéré.
En cas de doute n'hésitez pas à différer ouverture et fermeture et composez le 17.

BIEN RÉAGIR PENDANT & APRÈS L'AGRESSION

- Ne vous opposez pas physiquement à l'agresseur et conservez votre calme :
- Cherchez à mémoriser le signalement de l'agresseur (vêtements, signes distinctifs, corpulence), les objets qu'il a touchés, la direction et les moyens de fuites (véhicule, marque, numéro d'immatriculation, couleur...)
- Dès le danger écarté, composez le 17 et indiquez clairement l'objet de votre appel et les éléments dont vous disposez : ne raccrochez pas, attendez que l'opérateur vous le demande.
- Dans l'attente de l'arrivée des enquêteurs, précisez les traces et indices, fermez votre commerce ou bloquez l'accès aux zones nécessaires, ne touchez pas aux objets que les malfaiteurs peuvent avoir abandonnés (cagoules, chargeurs d'armes, douilles, vêtements...)
N'ajoutez pas de traces sur les lieux de l'infraction :
- Demandez aux témoins de rester sur place dans la mesure du possible, ou relevez leurs coordonnées :
- Déposez plaintes, vous serez conseillé.

≈ Informations complémentaires de la gendarmerie nationale ≈

Quelques conseils reçus lors d'une réunion de la gendarmerie sur la sécurité où des élus champronnais étaient présents :

- En cas d'absence prolongée (course, visite médicale,...) prévenez vos voisins ou une personne de confiance, les éventuels visiteurs repèrent vos déplacements surtout si vous vous absentez aux mêmes heures et mêmes jours d'une semaine sur l'autre.
- En voiture en cas d'arrêt de courte durée, enlevez les clés de contact et verrouillez les portières, dissimulez tout ce qui pourrait tenter un cambrioleur.

Pour vos vacances inscrivez-vous sur le site « gendarmerie-centre.fr »

VIVRE AU PAYS AUJOURD'HUI

Pays Perche, le partenaire de vos projets



Le Pays du Perche élabore son « Agenda 21 » ou Programme de Développement Durable.

Depuis près de 30 ans, les 74 communes du Perche d'Eure-et-Loir œuvrent ensemble au développement harmonieux de leur territoire. Le Pays du Perche (S.I.A.P.) cherche depuis son origine à concilier le développement des activités (industrielles, artisanales, commerciales, agricoles, touristiques, de services et de loisirs...) tout en respectant l'environnement naturel et social du Perche. Aujourd'hui, sous l'impulsion du Conseil régional et du Conseil général, et tout en prenant en compte également la dynamique lancée au niveau national, notamment dans le cadre du Grenelle de l'environnement, le Pays du Perche souhaite s'ancre véritablement dans un projet de développement durable.

En effet, cette année, ont débuté les réflexions pour l'élaboration du Contrat régional de Pays de 3^{ème} génération (2010-2014) (pour mémoire le précédent 2005-2009, octroyait une dotation régionale de 5 700 000 €). Il s'agira pour le Perche de relever les défis du développement durable en inscrivant les actions portées par le Perche dans le cadre d'un « **AGENDA 21** » (**programme d'actions pour le 21^{ème} siècle**). Cette démarche vise à permettre une meilleure adéquation entre les projets du territoire et les finalités concrètes du développement durable (production et consommation responsables, cohésion sociale, préservation de la biodiversité et lutte contre le changement climatique...). **Contact : Jérôme CLEMENT**

Soutenir les activités économiques et proposer une qualité de vie attractive pour les percherons et les nouveaux arrivants.

De nombreuses actions nouvelles ont été lancées par le Pays en 2009 (quelques exemples...) :

- **Soutien à l'activité économique** : dans le cadre d'un Plan de dynamisation, le Pays du Perche a lancé une réflexion avec les communautés de communes du Pays en vue de la mise en place, en 2010, d'une nouvelle ORAC (Opération rurale pour l'artisanat, le commerce, et les services ; pour mémoire entre 2003 et 2006, 130 dossiers ont été soutenus pour 930 000 € de dotation) et d'un dispositif d'aides aux micro-entreprises (1 à 2 salariés...). **Contact : Géraldine PEMARTIN.**
- **Soutien à l'activité touristique et de loisirs** : le Pays déploie un plan d'actions élaboré avec les acteurs du territoire fin 2008. La valorisation des circuits de randonnée est notamment au programme avec l'organisation de la fête des randonnées en septembre dernier. **Contact : Marie-Christine SQUAZE.**
- **Développement des services à la personne** et notamment de l'accès aux soins des percherons : une animation spécifique à la santé a démarré en juillet 2009 et s'étendra sur deux ans. Elle vise à fédérer et à intervenir en appui des professionnels de santé afin de répondre collectivement aux difficultés rencontrées par les acteurs de la santé et les percherons en matière d'accès aux soins (Diagnostic partagé de la situation, stratégie, programmes d'actions, mise en réseau des professionnels, élaboration des projets de santé en lien avec les professionnels, les élus et la population). **Contact : Chloé GABAJI.**
- **Politique d'accueil** : Cette nouvelle politique mise en place en 2009, notamment grâce au programme Européen LEADER, vise à faciliter l'installation de nouveaux porteurs de projets et de nouvelles familles. **Contact : Géraldine PEMARTIN (politique d'accueil), Thomas NYS (Programme Leader).**

Pour en savoir plus sur le Pays Perche (SIAP)

Syndicat mixte, le S.I.A.P regroupe 74 communes du Perche d'Eure-et-Loir représentées par 82 délégués.

Depuis les élections de mai 2008, le bureau du Pays est composé des 15 membres suivants :

Président du Pays : Yani PICHARD (Maire et Conseiller général du canton d'Authon-du-Perche).

Vice-présidents : François HUWART, Eric GERARD, Dominique DOUSSET, Jean-Pierre JALLOT.

Membres du bureau : Odile LE GAL-CHAMORIN, Nicole DELAYGUE, Christian du PLESSIS, Patrick DUBOURG, Joël FAUQUET, Yves GUERIN, Nicole LAHOUDI, Daniel LECOINTRE, Eric LEGROS, Philippe MASSON.

> Des documents d'information sont disponibles dans les mairies et communautés de communes

> Coordonnées : 18 rue de la Gare - 28240 La Loupe - Tél. : 02 37 29 09 29 - Courriel : paysperche.siap@wanadoo.fr

INFORMATIONS SUR LES PLANTATIONS . . .

. . . POUR EVITER LES ENNUIS DE VOISINAGE

Article 671 du code civil

Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus et, à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi mètre pour les autres plantations.

Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur.

Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer les espaliers.

● Numéros infos et permanences utiles ●

↪ Numéros utiles

| | | | |
|--|----------------|--|----------------|
| SECURITE : | | HOPITAL MAISON DE RETRAITE LA LOUPE : | |
| S.A.M.U | 15 | 02 37 29 33 11 | |
| POMPIERS | 18 | | |
| GENDARMERIE | 17 | | |
| MEDECINS DE LA LOUPE : | | CHIRURGIENS – DENTISTES LA LOUPE : | |
| Docteur Daniel BIGARD | 02 37 81 21 18 | Cabinet du Docteur SACCENTI | 02 37 81 05 12 |
| Docteur Michèle CASADEI-PUIS | 02 37 81 21 18 | | |
| Docteur Philippe PUIS | 02 37 81 21 18 | KINESITHERAPEUTES LA LOUPE : | |
| Docteur Jacques LYSZLIEWICZ | 02 37 81 17 48 | Cabinet BLANCHET – COUSIN | 02 37 81 13 92 |
| Docteurs Monique et Roger SERRY | 02 37 81 19 46 | Cabinet LAUNAY (Ostéopathe) | 06 67 92 22 53 |
| | | Cabinet Gilles TOULEMONDE | 02 37 81 30 11 |
| INFIRMIERES DE LA LOUPE : | | OPTICIENS LA LOUPE : | |
| Cabinet Mesdames : BRIEND – DUPIN | 02 37 81 04 88 | Ph. JAMET, Optique du Gros-Chêne | 02 37 81 16 19 |
| Cabinet V. DOLLEANS | 02 37 81 06 58 | Optique PIGEARD | 02 37 81 07 12 |
| Cabinet C. GONSARD | 02 37 81 09 04 | | |
| PHARMACIENS DE LA LOUPE : | | VETERINAIRE : | |
| Pharmacie CENTRALE | 02 37 81 19 89 | Dr. Joseph RWANYAGAHUTU | 02 37 81 04 66 |
| Pharmacie de l'ETRIER | 02 37 81 13 19 | | |
| LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES LA LOUPE : | | ENSEIGNEMENT : | |
| 10, Place Vauban | 02 37 81 30 00 | Collège Jean Monnet | 02 37 53 58 70 |
| | | Ecole Champrond-en-Gâtine | 02 37 37 31 57 |
| | | Syndicat scolaire | 02 37 49 82 78 |
| AMBULANCES LA LOUPE : | | SYNDICAT D'INITIATIVE DE LA LOUPE | |
| Ambulance Assistance Secours | | | 02 37 81 24 00 |
| SARL LE VERN | 02 37 81 24 59 | COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU PERCHE | |
| Ambulances Loupéennes | 02 37 81 15 66 | | 02 37 81 29 59 |
| | | SNCF | 36 35 |
| | | SIAP | 02 37 29 09 29 |

permanences

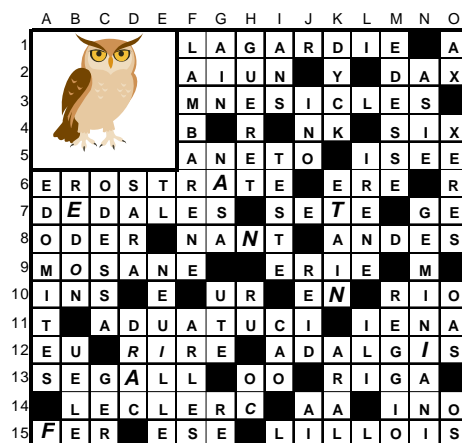
| Association / organisme | Responsable | Jour et Heure | Lieu | Téléphone |
|--|----------------|--|--|--|
| ADMR (Aide à domicile en milieu rural) | | Le mardi de 10h à 12h Le vendredi de 9h30 à 11h30 et sur rendez-vous | 11, impasse de la Cerisaie ZA La Loupe | 02 37 29 90 59 Fax : 02 37 81 14 51 |
| ASSEDIC | | Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi 8h30 à 11h30 et 13h15 à 15h00 Mardi : 8h30 à 12h30 | 20, rue de la Serine Nogent le Rotrou | Pour consulter votre dossier 08 36 64 26 42 |
| ASSISTANTS SOCIAUX ANIMATEUR INSERTION ASSISTANTE SOCIALE (CPAM) | | Sur rendez-vous Mardi 14h00 à 16h30 Sur rendez-vous | 16 rue de la Bruyère Mairie La Loupe | 02 37 53 57 30 02 37 25 62 29 |
| Conseiller Général | Eric Gérard | Sur rendez-vous | Mairie La Loupe | 02 37 81 10 20 |
| F.N.A.T.H (Fédération Nationale des accidentés du travail et des handicapés) | | 4 ^e vendredi des mois de janvier-mars-mai-juillet septembre-novembre | Mairie 15h30 – 16h30 La Loupe | |
| M.I.L.O.S 28 Mme Lasne | Mme Haudebourg | Tous les mardis sur rendez-vous | Mairie La Loupe | 02 37 52 57 71 |
| RELAIS et Cyber Emploi de La Loupe | Mme Prioville | Lundi, mardi, jeudi : 9h à 12h – 14h à 17h Mercredi : 9h à 12h et (sur RDV) l'après-midi Vendredi : 9h à 12h et 14h à 16h | 18 rue de la Gare La Loupe | 02 37 81 38 93 |
| RETRAITE Sécurité Sociale Caisses Complémentaires ARRCO - CICAS | | 1 ^{er} et 3 ^e Mercredi de chaque mois de 13h30 à 16h30 Plus de permanence : pour tous renseignements téléphoner | Mairie La Loupe | 02 37 28 57 52 |
| RSA | | S'adresser à la DGAS AS | | 02 37 53 57 30 |
| SECURITE SOCIALE | | Lundi et jeudi 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30 | 12 rue de la Bruyère La Loupe | 02 37 81 07 77 |
| SYNDICAT D'INITIATIVE | | Mardi et Samedi 10h00 à 12h00 | Gare La Loupe | 02 37 81 24 00 |

LES MOTS CROISÉS DE GUY DEMANGE

Solution de la grille N° 20
Le mot caché est : FAINEANT

GRILLE N° 21

Placez les 8 lettres des 8 cases numérotées dans la grille ci-dessous pour reconstituer le mot répondant à la définition suivante :
Pronominalement : proteste (se)

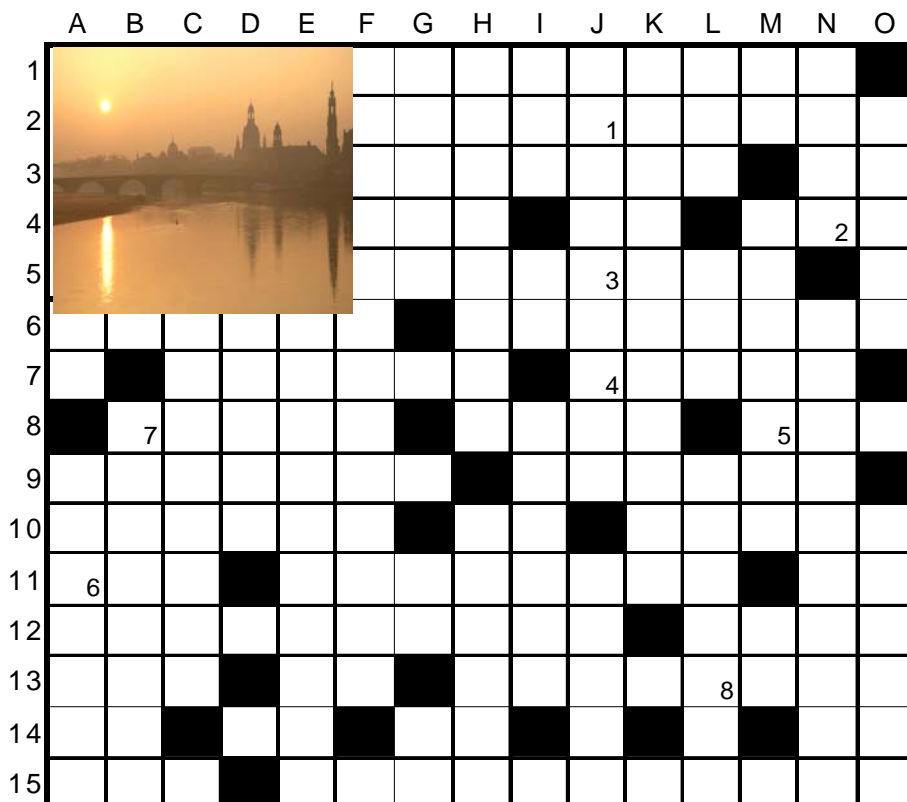


HORIZONTALEMENT

1. Elle ne se développe que dans l'obscurité.
2. Le soleil en est un.
3. Elle part à l'égout – Note.
4. Travail des postiers – Morceau d'accordéon – Suit le bis.
5. Il ne faut pas les oublier pendant l'opération.
6. Milieu – Ils sont fréquentés par ceux qui veulent faire entendre leur voix sans être vus.
7. Il est donné par les courbes de niveau – Canton de la Vienne.
8. Mélangeât – Il fournit un pinceau utilisé par de nombreux artistes – Ville flamande.
9. C'est le fait d'un traître – Elles sont libres avant d'être sacrées.
10. Pièces d'eau – Période – Homme de bonne taille.
11. Il est près de son argent – Transalpins – Indéfini.
12. Hypocrites – Objet d'une noble chasse.
13. Lentilles – Le plus fort – Elle est creuse, plate, ou même anglaise.
14. Négation – Personnel indéfini – Langue – Au centre de la mire.
15. Arbre malais – Endroits propices à la préparation d'une certaine liqueur.

VERTICALEMENT

- A. Possessif – Stimulant.
- B. Domaine rural.
- C. De tels vins n'ont pas bonne réputation.
- D. Peu recommandable ce type là.
- E. Arbre de Madagascar.
- F. Ils font figures d'hommes et de femmes célèbres.
- G. Nommer – Personnel – Personnel.
- H. Apaisants – Province.
- I. C'est foutu si l'affaire y est noyée – Préposition – Jugées coupables.
- J. Reptile dinosaurien de l'époque crétacée – Envolee.
- K. Les artères en sont des voix très utiles.
- L. On peut y voir les manchettes – Esprit - Plus que vert.
- M. Article – Il fait chanter les violons – Conjonction.
- N. Rivière du Bassin Parisien – Donc bien pourvue.
- O. Ecureuil d'Amérique – Ils attendent les gros pêcheurs.



| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|